



**GROUPE 29 (C5) FONGICIDE**

fiche de données de sécurité

[https://links.jtcrop.net/FR\\_Kelso](https://links.jtcrop.net/FR_Kelso)



## FONGICIDE contre le mildiou de la pomme de terre.

Suspension concentrée (SC) – Formulation contenant 500 g/l de fluaziname (39,1% p/p)

### KELSO (AMM n°2200393)

(contient du fluaziname et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one)

UFI: VFV2-80V2-600F-PNSP



**ATTENTION**

**RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

**H361d Susceptible de nuire au fœtus.**

**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.  
P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréés.

**EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et du fluaziname. Peut produire une réaction allergique.**

**EUH401 Respectez les instructions d'utilisations afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

**SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.**

**SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.**  
**Délai de rentrée: 48 heures.**

### PROTEGER DU GEL - BIEN AGITER AVANT USAGE REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Numéro de lot : voir sur emballage – Consulter le livret avant toute utilisation

**EN CAS D'URGENCE**  
Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude,  
n° vert : 0 800 887 887  
(appel gratuit depuis un poste fixe).

Volume net  
**5L e**

Distribué par :  
**JT Agro Europe sp. z o.o.**  
Gate A, Aleja Grunwaldzka 472  
80-309 Gdańsk, Poland  
Téléphone: +44 1484 848885

[www.jtcrop.com](http://www.jtcrop.com) | [info@jtcrop.com](mailto:info@jtcrop.com)

Détenteur de l'AMM :  
**JT Agro Ltd**  
126-134, Baker Street  
London W1U 6UE  
ROYAUME UNI



03/25

# KELSOS



GROUPE 29 (C5) FONGICIDE

fiche de données de sécurité

[https://links.jtcrop.net/FR\\_Kelsos](https://links.jtcrop.net/FR_Kelsos)



## FONGICIDE contre le mildiou de la pomme de terre.

Suspension concentrée (SC) – Formulation contenant 500 g/l de fluaziname (39,1% p/p)

### KELSOS (AMM n°2200393)

(contient du fluaziname et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one)

UFI: VFV2-80V2-600F-PNSP



### ATTENTION

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

#### H361d Susceptible de nuire au fœtus.

#### H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.  
P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréés.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et du fluaziname. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisations afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Délai de rentrée: 48 heures.

### PROTEGER DU GEL - BIEN AGITER AVANT USAGE REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Numéro de lot : voir sur emballage – Consulter le livret avant toute utilisation

### EN CAS D'URGENCE Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude,  
n° vert : 0 800 887 887  
(appel gratuit depuis un poste fixe).

0325

Volume net

5L e

Distribué par :  
JT Agro Europe sp. z o.o.  
Gate A, Aleja Grunwaldzka 472  
80-309 Gdańsk, Poland  
Téléphone: +44 1484 848885

[www.jtcrop.com](http://www.jtcrop.com) | [info@jtcrop.com](mailto:info@jtcrop.com)

Détenteur de l'AMM :  
JT Agro Ltd  
126-134, Baker Street  
London W1U 6UE  
ROYAUME UNI



## Traitement des parties aériennes

### **RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

**Mode d'action :** KELSOS est un fongicide de contact à action préventive et anti-sporulant -  
FRAC : Groupe 29(C5)

Cultures	Maladies	Dose max. d'emploi	Nombre max. d'application	Stade d'applications	DAR	• ZNT aquatiques
<b>Pomme de terre</b>	Mildiou(s)	0,4 L/ha	10/an	Jusqu'au stade BBCH 97	7 j	• 5 m (dont DVP 5)

**DAR :** Délai Avant Récolte (jours) - **ZNT :** Zone Non Traitée aquatique (mètres) - **DVP :** Dispositif Végétalisé Permanent (en mètres)

**Limites maximales de résidus :** se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

### **CONDITIONS D'APPLICATION**

**IMPORTANT :** Toutes les instructions, ci-après, doivent être lues attentivement afin d'utiliser KELSOS dans des conditions optimisées et sécurisées. KELSOS inhibe la germination des spores, la pénétration du mycélium dans la plante et la production de spores. C'est un produit de référence pour le traitement préventif du mildiou de la pomme de terre.

#### **Mildiou de la pomme de terre :**

KELSOS permet un excellent contrôle de la maladie à condition d'être appliquée de façon préventive. Si la maladie est déjà bien établie alors son efficacité pourra être réduite.

Dose d'emploi : 0,4 L/ha de KELSOS dans 200-400 litres d'eau/ha. (*voir tableau d'usage ci-dessus*).

Utilisez un volume d'eau plus élevé lorsque les cultures sont denses ou en cas de forte pression de maladie.

#### **1<sup>ère</sup> application :**

Appliquer, préventivement, dès que les conditions favorables à la maladie sont réunies ou lorsque les avertissements le préconisent. Sinon, en absence de conditions météorologiques propices au développement du mildiou, la 1<sup>ère</sup> application devra être effectuée juste avant l'apparition du feuillage.

#### **2<sup>nde</sup> application et applications suivantes :**

Appliquer selon la pression de la maladie :

- si faible risque : traiter dès que les conditions favorables à la maladie sont réunies

- si risque élevé : traiter après deux jours chauds et humides, et/ou dans les cultures irriguées
- si risque très élevé : traiter lorsque les conditions sont favorables et que la maladie est présente dans les cultures adjacentes, appliquer 400 ml/ha à intervalles de 7 jours sans dépasser 10 applications/an.

Pour limiter la propagation du mildiou, il est indispensable de mettre, également, en pratique les mesures prophylactiques suivantes :

- utiliser des plants sains et des variétés qui présentent une moindre sensibilité au mildiou,
- limiter la présence de repousses de pommes de terre dans les autres cultures,
- éviter de laisser trop de tubercules sur le sol lors de la récolte.

Les cultures sont plus exposées au risque de mildiou en conditions chaudes et humides.

### **RECOMMANDATIONS D'EMPLOI**

Les pulvérisateurs doivent être soigneusement nettoyés avant utilisation. Les filtres et les jets doivent être vérifiés afin d'éviter tous dommages et/ou blocages. La hauteur de rampe doit être ajustée pour assurer une couverture uniforme de la culture, en particulier aux derniers stades de croissance. La bonne hauteur est celle à laquelle la pulvérisation atteint le dessous de la culture. Dans les cultures denses, aux stades de croissance ultérieurs, des volumes d'eau plus élevés devront être utilisés. Après utilisation, l'équipement de pulvérisation doit être nettoyé à fond, avec du détergent.

## **PREPARATION DE LA BOUILLIE**

Bien agiter le bidon avant utilisation.

Ajouter la quantité requise de KELSOS au réservoir de pulvérisation à moitié rempli tout en maintenant le système d'agitation en marche, puis le compléter jusqu'au volume voulu. **Toujours remplir la cuve en deux fois afin d'éviter tout risque de débordement.**

Maintenir l'agitateur en fonctionnement pendant la pulvérisation et les arrêts jusqu'à ce que le réservoir soit complètement vide. Pulvériser immédiatement après le mélange.

Ne laissez pas le mélange de pulvérisation dans le réservoir pendant de longues périodes, comme pendant les pauses ou la nuit.

## **METHODE D'APPLICATION**

KELSOS s'utilise en traitement des parties aériennes uniquement avec pulvérisateur monté sur tracteur ou pulvérisateur traîné.

## **MELANGES EXTEMPOREANES**

Les mélanges extemporanés doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Consulter le site : <https://ephy.anses.fr/>

Contactez JT Agro Ltd pour des informations complémentaires de compatibilité sur les mélanges extemporanés. Les instructions complètes du fabricant doivent être suivies pour chaque produit mélangé dans le réservoir.

## **PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE**

KELSOS contient du fluaziname, un fongicide de contact multi-sites appartenant à la famille des dinitroanilines (code mode d'action : C5, code FRAC : 29).

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la

rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, JT AGRO décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Consultez votre conseiller pour obtenir des conseils, à jour, sur l'état actuel de la résistance et la stratégie de prévention et de gestion de la résistance.

Le Comité d'Action sur la Résistance aux Fongicides (FRAC) publie, régulièrement, des recommandations qui peuvent être consultées pour obtenir des renseignements supplémentaires.

## **STOCKAGE DU PRODUIT**

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine à l'abri du gel, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

## **PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR**

Se laver les mains après toute manipulation / utilisation / intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.
- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à d'habillage/déshabillage).
- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

CARACTÉRISTIQUES DES EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE		NETTOYAGE		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique**	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI vestimentaire ET EPI partiel		EPI vestimentaire ET EPI partiel		
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓		✓		
BOTTES certifiés EN 13 832-3-2006		✓	✓	✓	✓	

\* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation; ces gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

\*\* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation

\*\*\* En cas de contact avec la culture traitée

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

## ELIMINATION DU PRODUIT, DE L'EMBALLAGE

**RE-EMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.** Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine et faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.



## EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

## **PREMIERS SOINS**

**Conseils généraux :** S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Après inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Si la respiration est irrégulière ou s'est arrêtée, effectuez un bouche-à-bouche et appelez un médecin. Ne rien faire ingérer à la personne.

**Après contact avec la peau :** Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux :** Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Après ingestion :** Rincer la bouche avec de l'eau. Né PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

## **AVERTISSEMENTS**

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.